

# Pousse la porte du bureau de vote...

1jour1actu te fait découvrir l'organisation d'un bureau de vote... qui a souvent pour cadre une salle de classe !

## ON VOTE POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE :

- **Tous les 5 ans**  
On appelle « quinquennat » la mission confiée au président. Ce terme vient des mots latins *quinque* et *annus* qui signifient « 5 » et « année ».
- **Parmi plusieurs candidats**  
Cette année, ils sont 11 : 2 femmes et 9 hommes se présentent.
- **Au suffrage universel direct**  
Les électeurs choisissent directement le Président.

## POUR VOTER, IL FAUT :

- avoir la **nationalité** française ;
- avoir **18 ans** ;
- être en possession de **ses droits civiques** (certains prisonniers n'ont pas le droit de voter) ;
- être inscrit sur **les listes électorales** ;
- en cas d'absence le jour du vote, on peut voter par « **procuration** » en autorisant une personne de confiance à le faire à notre place.



## EST-ON OBLIGÉ DE VOTER ?

- **Non.** En France, la loi n'oblige personne à aller voter. Dans certains pays, c'est obligatoire.
- Le vote est considéré comme un **droit précieux**. Il n'existe pas dans tous les pays du monde.

## QUE SE PASSE-T-IL SI ON NE VA PAS VOTER ?

On dit que l'on s'abstient : soit par **désintérêt** pour la politique, soit par difficulté à **faire son choix**.

## ET SI ON NE MET RIEN DANS L'ENVELOPPE ?

• Le vote est considéré comme « **blanc** ». On peut aussi utiliser un bulletin blanc. Cela signifie qu'aucun candidat ne correspond à nos idées. Les votes blancs seront comptés, mais ils n'influenceront pas les résultats.

• On peut aussi voter « **nul** » en rayant un nom ou en déchirant un bulletin. Une fois ouvertes, ces enveloppes partent à la poubelle. Ces votes ne sont pas comptés.

## 1 OÙ VOTE-T-ON ?

Les bureaux de vote sont installés dans des lieux publics assez grands (mairies, écoles ou collèges), car un bureau peut accueillir jusqu'à 1 000 électeurs. Chaque électeur a un numéro de bureau de vote noté sur sa carte électorale.

## 2 QUAND VOTE-T-ON ?

Pour cette élection, on va voter le 23 avril, puis le 7 mai pour le second tour. De 8 h à 19 h, et jusqu'à 20 h dans certaines villes.

## 3 QUI PEUT ENTRER DANS LE BUREAU DE VOTE ?

En principe, seuls **les électeurs** peuvent pénétrer dans le bureau de vote. Mais les enfants sont souvent autorisés à accompagner leurs parents. À l'entrée, les électeurs montrent une **pièce d'identité** et peuvent présenter leur **carte d'électeur** pour voter.

## 4 COMBIEN DE BULLETINS DOIT-ON PRENDRE ?

Sur une table, les enveloppes et les bulletins sont alignés : il y a un tas de bulletins pour chaque candidat. Les électeurs doivent prendre **au moins 1 enveloppe et 2 bulletins**.

## 6 OÙ GLISSE-T-ON SON ENVELOPPE ?

À la table de vote, les électeurs montrent de nouveau leur pièce d'identité et **glissent leur enveloppe dans l'urne**. C'est le président du bureau qui actionne l'ouverture de l'urne et annonce « **A voté** ». Les électeurs **signent un registre**. Leur carte d'électeur peut alors être tamponnée.

L'urne doit être transparente et fermée à clé. Elle ne sera ouverte qu'au moment du **dépouillement**, à la fermeture du bureau de vote.

## QUI SURVEILLE LE VOTE ?

Dans chaque bureau de vote, il y a un président et au moins 2 assistants appelés « **assesseurs** ».

+ Retrouve dès mardi 25 avril un reportage dans les coulisses d'un bureau de vote sur [1jour1actu.com](http://1jour1actu.com)

## LE DÉPOUILLEMENT

C'est le **moment où les enveloppes sont comptées et ouvertes** : une personne lit à haute voix le nom du candidat figurant sur le bulletin. **Et au moins 2 autres personnes le notent sur des registres officiels**. C'est un moment important qui doit être contrôlé pour ne pas qu'il y ait d'erreur ou de triche !



## ET APRÈS ?

Si un candidat obtient plus de la moitié des voix, **il est élu dès le 1<sup>er</sup> tour** : mais cela n'est **jamais arrivé** ! Seuls les 2 candidats ayant obtenu le plus de voix au 1<sup>er</sup> tour participent au second tour. Celui qui aura alors le plus de voix deviendra président de la République.

